

❑ je connais la règle de concordance des temps

(B1)

Règle dite de « concordance des temps »

Au discours indirect si le **verbe introducteur est au** _____ (passé récent, passé composé, imparfait, plus que parfait) **il faut changer les temps du discours direct :**

Discours direct Verbe partir	Elle vient de dire, a dit, disait, avait dit	Discours indirect ne pas faire
remplir « je »	→	qu'elle
<i>Présent</i>	→	
« il est parti »	→	qu'il
temps	→	
« je vais partir »	→	qu'elle
temps	→	
remplir « tu »	→	que tu
<i>Futur simple</i>	→	
« tu seras parti »	→	que tu
temps	→	
remplir « je »	→	qu'elle
<i>imparfait</i>	→	
« ils étaient partis »	→	que vous
temps	→	
remplir « tu »	→	que tu
<i>conditionnel présent</i>	→	

Les repères de temps changent aussi : ne pas faire			
en ce moment	aujourd'hui	→	
avant hier	hier	demain	→
cette semaine	cette année	ce mois-ci	→
	dernière	prochaine	→
		d'ici/dans	→
Il part	dans/d'ici	2 jours	→